

EAN n° :
 N° compteur :
 Index I : Index II :

3347614

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



O.C.B.
 Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant : RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis / *271bis*

Complément au rapport n°

Type d'installation : ~~Nouvelle~~ / ~~Extension~~ / ~~Modification~~ / ~~Provisoire~~ / ~~Existante~~ / ~~Renforcement~~ / ~~Scission du Comptage~~ /
 Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation

Type de locaux : *Commune de Schoonoord*

Lieu d'inspection : *Place Marysainte 15 112 à 317 à 1318 Louvain-la-Neuve*

Propriété de : *A. G. Compagnie*

Mandant : *MR Coels*

Installateur : *idem*

TVA : *861 249 381* carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : *Vanoverberg* Date d'inspection : *21/08/2011*

DESCRIPTION

Tension de service : 1x230 V / 3x230 V / 3N 400V + N Protection max. : *DYP 32A* Commutateur; position :

Protection principale : Disj. : *DYP 32A* Interrupteur / sectionneur : *Δ10A 40A 300mA*

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : *UVB* nombre de conducteurs : *6* diamètre : *6* mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : *NC* nombre de conducteurs : *NC* diamètre : *NC* mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente

Electrode de terre : Type: boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : *16* mm² Résistance de dispersion : *187* Ω

Nombre de tableaux : *1* Nombre de circuits terminaux : *6* Résistance d'isolement général : *32.4* MΩ

Interrupteur différentiel : Général : *ΔYP 40A 300 mA* Supplémentaire : *ΔYP 40A 30 mA*

Fonctionnement bouton d'essai: en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut: en ordre - pas en ordre

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'O.C.B.

Installation exécutée conformément aux schémas: oui-non Etat du matériel électrique: en ordre - pas en ordre

Protection contre les chocs électriques: contact direct: en ordre - pas en ordre contact indirect: en ordre - pas en ordre

Continuité PE- et liaison équipotential: en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre - pas en ordre

Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

N La salle de bains = le(s) compteur(s) d'eau, = de gaz, = le chauffage central = n'est / ne sont pas encore placés.

I Neant

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.

La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : *12/10/2011* ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension

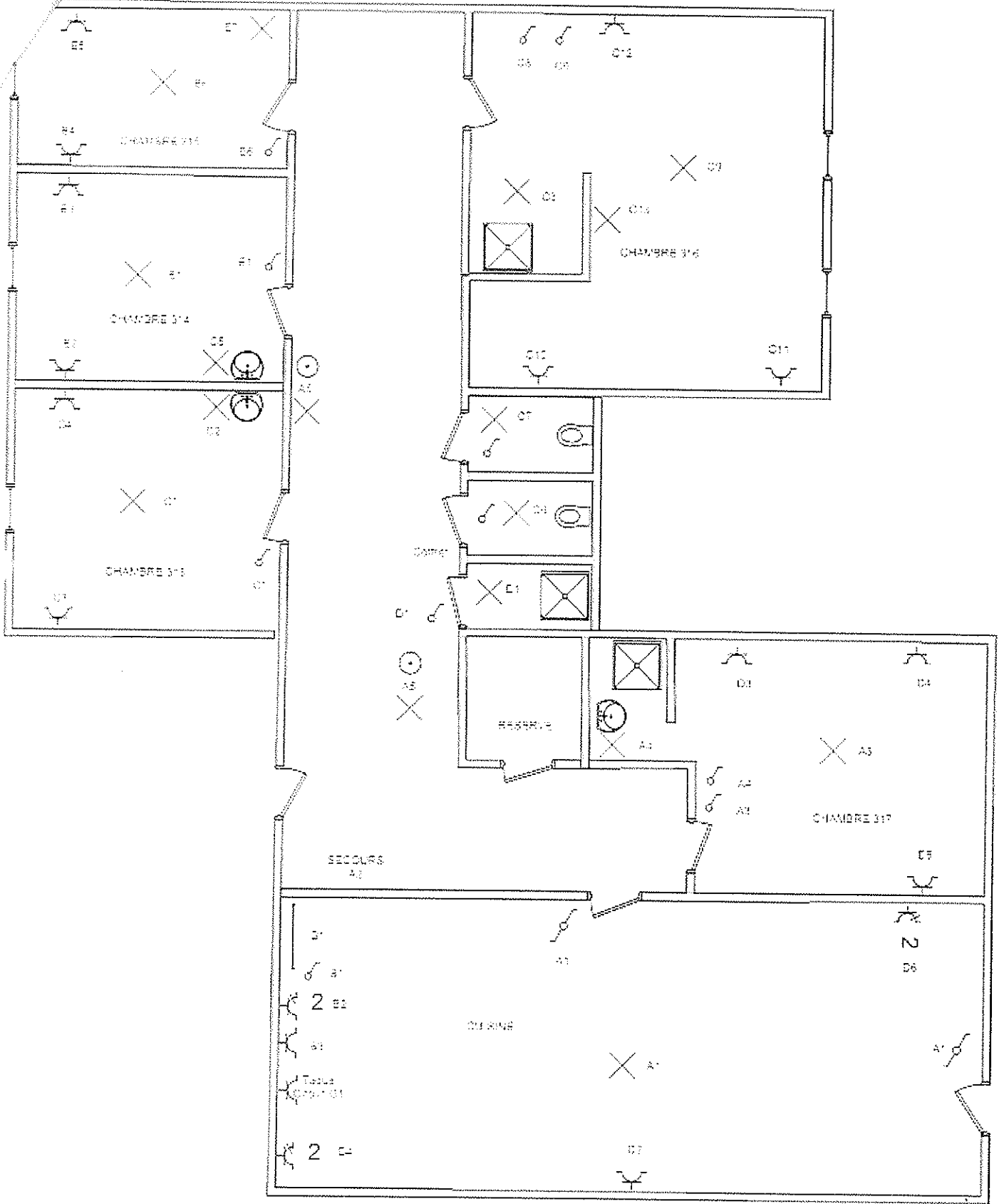
importantieréalisée avant cette date.

L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens:

Pour le directeur,
 l'inspecteur

VANOVERBERG Gilles
 GSM: 0493/246.126
 gilles.vanoverberg@ocb.be

NOTE AUX INTERVENANTS : En vertu de l'art. 14 du CODE X, le présent document sera porté à la connaissance du comité.
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité. Affaires Economiques, direction "énergie électrique", tout accident survenu à



Installateur:
 Electricité générale
 Cools Marc
 Rue des trois Burettes, 8
 1435 Mont Saint Guibert
 0477/724620
 TVA 867 249 383

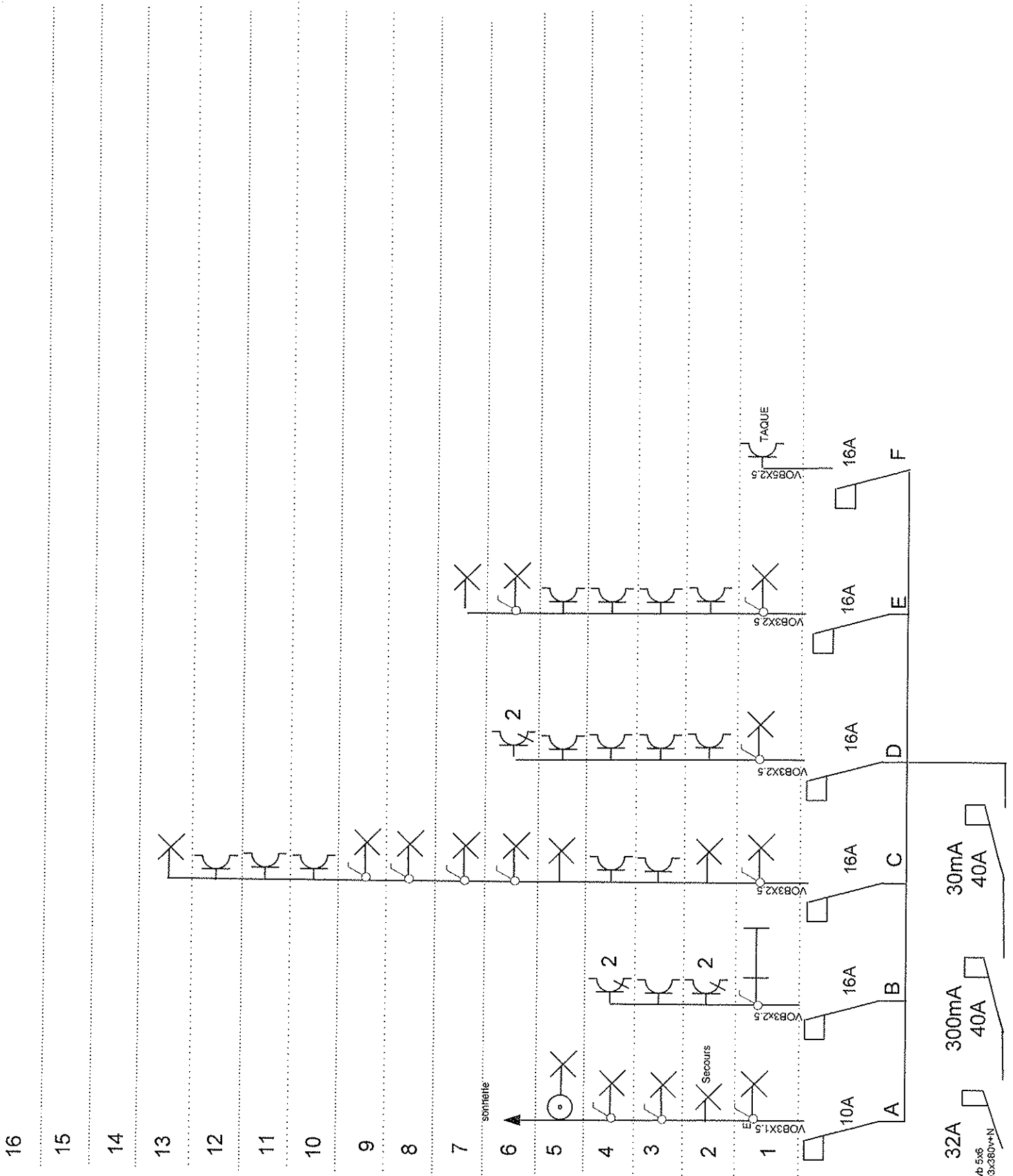
Installation:
 Communautaire + chambre
 Place Marjolaine, 15/313 à 317
 1348 Louvain La Neuve

Installation est contrôlée par:
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur
 Inspecteur : **VANOVERBERG Gilles**

Date : **12/08/2011**

PV n° : **33476-14**

Signature :



Installateur :
 Electricité Générale Cools Marc
 Rue des trois burettes, 8
 1435 Mont Saint Guibert
 0477/72 46 20
 TVA 867 249 383

Installation:
 Communautaire + chambres
 Pl; Marjolaine, 15/313 à 317
 1348 LOUVAIN LA NEUVE

Installation est contrôlée par:
 OCB, Av. Cardinal Mercier 82 - 5000 Namur
 Inspecteur : VANOVERBERG Gilles
 Date : 12/08/2011
 PV n° : 3347614
 Signature :